

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 mars 2024

Le vingt-deux mars deux-mille vingt-quatre à 10h, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du huit mars 2024.

Présents : Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Aurore COLSON, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, Dominique DE FONT-REAULX, François DECOSTER, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GUTHLEBEN, Pascal LAFFUMA, Henri LOYRETTE, Souraya NOUJAIM, Kim PHAM, Mathilde PROST, Frédéric SALAT-BAROUX, Francis STEINBOCK.

Pouvoirs : Bertrand GAUME à Sandra GUTHLEBEN, Daniel PERCHERON à Henri LOYRETTE.

Excusés : Christelle BUISSETTE, Bruno CLAVET, Alexandre COUSIN, Jean-Yves LARROUTUROU, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Vincent POMAREDE, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT, Ariane THOMAS, Lorraine VILAIN.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Juliette BARTHÉLÉMY, Hélène BOUILLON, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Annabelle TÉNÈZE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Audrey LORY, Gaëlle POULARD, Caroline SEVIN.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Marie-Francine FRANÇOIS, Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-257

Marchés publics en procédure formalisée du Musée du Louvre-Lens

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-336 du Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2020 portant sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics,

Vu la délibération n° 2023-227 du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2023 sur les délégations de la Directrice du Musée du Louvre-Lens,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisation de lancement des procédures

Considérant qu'aux termes de l'article R. 1431-7 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil d'Administration de délibérer sur toutes les questions relatives au fonctionnement,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil d'Administration peut être prise avant l'engagement de la procédure de marché public. Pour cela, elle comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché,

Considérant que pour permettre la réalisation de ses missions, le Musée du Louvre-Lens doit procéder au lancement des consultations nécessaires à son bon fonctionnement,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Les consultations nécessaires à son bon fonctionnement sont les consultations suivantes :

Objet	Procédure et forme	Description
<p>Marché public d'accueil, vente et accompagnement des publics du Musée du Louvre-Lens</p>	<p>Marché passé en procédure adaptée- art R2123-1 3° du Code de la Commande Publique (services spécifiques)</p> <p>Le marché public n'est pas alloti. Compte tenu des caractéristiques techniques des prestations demandées, la présente consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement, les prestations constituant une unité.</p> <p>Le contrat sera conclu pour une durée ferme de 4 ans. Il n'est pas prévu de reconduction. La notification fera démarrer une phase d'appropriation des sites afin de permettre la préparation matérielle et organisationnelle de la prestation ; pour assurer les changements entre le marché actuel et le marché à venir sans perturber le fonctionnement et la sécurité des bâtiments.</p> <p>Les prestations démarreront à la fin du contrat en cours, soit à compter du 1^{er} janvier 2025.</p> <p>Le marché est un marché à prix mixte composé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part forfaitaire à titre principal ; - d'une part à commandes, à titre accessoire, conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande sans minimum et avec un maximum dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique : - Maximum en valeur sur la durée du marché (4 ans) : 400 000 € HT soit 480 000 € TTC <p>Estimation : 1 800 000 € HT</p>	<p>Le marché concerne les prestations liées à la vente, l'accueil, l'information et l'accompagnement des publics dans le cadre de l'ouverture au public des espaces d'expositions, des manifestations programmées à La Scène et toutes autres manifestations programmées par le Musée, des privatisations et événements organisés au Musée du Louvre-Lens.</p> <p>La vente et l'accueil se doivent d'être personnalisés et spécifiques. Ils prennent en compte la situation de chaque visiteur, sa pratique, le contexte de sa visite : les agents de vente et renseignement, les agents d'accueil et d'accompagnement et les agents d'accueil événementiels doivent fournir à chacun une information complète et à jour aux visiteurs. Leurs démarches visent à rendre le visiteur autonome physiquement et intellectuellement dans son orientation sur le site (musée, parc, ville, région), dans ses usages de l'offre culturelle et dans ses pratiques muséales.</p> <p>Les prestations d'« accueil et vente » regroupent les prestations d'accueil physique, individualisé ou non, l'accompagnement des publics ainsi que toutes les prestations de billetterie du Musée du Louvre-Lens et les prestations de diffusion des outils de visite induits dans le prix du billet (Guide MultiMedia).</p>

Objet	Procédure et forme	Description
<p>Marché public de maintenance et de fournitures d'équipements réseaux, téléphoniques et systèmes pour les besoins du Musée du Louvre-Lens</p>	<p>Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert</p> <p>Marché alloti :</p> <p>Lot 1 : Infrastructure réseau</p> <p>Lot 2 : Infrastructure téléphonique</p> <p>Lot 3 : Infrastructure serveur</p> <p>La rémunération du présent accord-cadre se fait sur la base des prix unitaires sans minimum et avec un maximum en valeur pour chaque lot sur la durée du marché (4 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : 300 000 € HT - Lot 2 : 200 000 € HT - Lot 3 : 150 000 € HT 	<p>L'objet du marché est une prestation de maintien en condition opérationnelle des infrastructures réseaux, téléphoniques, et systèmes pour les besoins du Musée du Louvre-Lens</p>

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Objet	Procédure et forme	Description
<p>Marche public de production scénographique des expositions du Musée du Louvre-Lens</p>	<p>Marché passé en procédure adaptée— art R2123-1 3° du Code de la Commande Publique (services spécifiques)</p> <p>Marché alloti :</p> <p>Lot 1 “Aménagement scénographique des expositions de la galerie des expositions temporaires”</p> <p>Lot 2 “Aménagement scénographique des expositions du pavillon de verre, de la mezzanine et rotations occasionnelles de la galerie du temps”</p> <p>Lot 3 “Signalétique des expositions”</p> <p>Lot 4 “Soclage”</p> <p>Les 4 lots sont traités à prix mixtes conformément à l’article R2112-6 du code de la commande publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à prix forfaitaires à titre principal, dont les modalités d’exécution ne peuvent être préalablement fixées, s’exécuteront en marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R2162-7 à R2162-12 - à prix unitaires à titre accessoire, sans minimum avec maximum sur la durée du marché (4 ans) : <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : 350 000 € HT - Lot 2 : 50 000 € HT - Lot 3 : 50 000 € HT - Lot 4 : 50 000 € HT <p>Estimation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : 2 500 000 € HT - Lot 2 : 150 000 € HT - Lot 3 : 130 000 € HT - Lot 4 : 150 000 € HT 	<p>Le Musée du Louvre-Lens est amené à produire des expositions chaque année, en règle général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux grandes expositions dans sa galerie d’exposition temporaire (Bâtiment 2) ; - deux expositions temporaires de durée variable dans son Pavillon de verre (Bâtiment 5) et en mezzanine ; - des réaménagements ponctuels de la Grande Galerie (Bâtiment 4) <p>À titre indicatif, le Louvre-Lens publie ainsi en moyenne cinq marchés par an, liés à la production de ses expositions.</p>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le lancement des consultations et l'ensemble des opérations nécessaires à la conclusion des différents contrats,**
- **D'autoriser la signature des contrats à venir et tous les documents afférents aux marchés publics,**
- **D'acter la clôture des procédures achevées et d'affecter les crédits correspondants.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

Délibération certifiée exécutoire le

